



Dossier de presse

Jeudi 29 août 2024

Rentrée scolaire 2024-2025 : L'éducation, une priorité municipale





Lundi 2 septembre, les élèves des écoles élémentaires et maternelles de Grenoble font leur rentrée scolaire.

Grenoble se distingue par un budget ambitieux en matière d'éducation.

Cette priorité se matérialise par de nombreux travaux sur les écoles de la ville, dont l'ouverture de l'école Anne Sylvestre à la rentrée 2024 est le reflet le plus marquant de cette rentrée, mais aussi les Coqueli'cours et les Place(s) aux Enfants, destinées au confort des élèves et des personnels des écoles comme à la résilience de la ville.

La ville s'engage aussi contre les inégalités : cette année, elle finance notamment les fournitures essentielles des enfants scolarisés dans les écoles.

Contexte national : la circulaire ministérielle sans Ministre

La circulaire en date du 26 juin 2024, publiée juste avant les élections législatives et non modifiée depuis, appuyait sur le **rôle d'ascenseur social de l'école** (avec une attention particulière portée sur l'enseignement des mathématiques et du français, le projet de labelliser les livres scolaires et la systématisation des évaluations nationales au début de chaque niveau), la **lutte contre toutes les formes d'assignation** avec un travail prioritaire sur la mixité sociale et scolaire (réforme de la carte scolaire, souci de l'accueil de tous les enfants, rôle de l'éducation artistique et culturelle, égalité filles-garçons et respect de l'autorité des professeur-es), la **cohésion autour des personnels** (réforme de la formation, autonomie des établissements, création d'une force mobile, conventions locales avec les forces de l'ordre et avec le Ministère de la Justice), et la **construction dès maintenant de l'école du futur** avec un accent sur le numérique, la santé et la transition écologique.

Contexte local : effectifs scolaires, carte scolaire et nouvelles actions

► Effectifs scolaires

La baisse des naissances consécutive enregistrée en 2021 impactera sensiblement les effectifs scolaires de l'année 2024-2025 en maternelle. En élémentaire, les cohortes seront aussi moins nombreuses que celles des années précédentes. Au total, une diminution de l'ordre de 425 enfants est attendue par rapport à l'année dernière (environ 185 enfants de moins en maternelle et 240 en moins en élémentaire). Avec 12 fermetures et 3,5 ouvertures, l'effectif moyen par classe sera encore en légère baisse, avec en moyenne 20,7 élèves par classe.

► Détail de la carte scolaire

3,5 attributions

- 1 classe à l'école élémentaire Lucie Aubrac
- 1 classe à l'école des Buttes
- 1 classe à l'école primaire Malherbe : pérennisation du moyen attribué de manière provisoire à la rentrée dernière
- 0,5 poste en UPE2A («unité pédagogique pour élèves allophones arrivants») pour l'école élémentaire Bizanet (complément du 0,5 existant)

12 retraits

- Maternelle Anatole France
- Élémentaire Jean Jaurès
- Élémentaire Bizanet
- Élémentaire La Fontaine
- Maternelle Jean Jaurès
- Élémentaire Ferdinand Buisson
- Élémentaire Marianne Cohn
- Élémentaire Le Lac
- Élémentaire Élisée Chatin
- Élémentaire Houille Blanche
- Élémentaire Christophe Turc
- Élémentaire Le Verderet

Une Unité d'Enseignement pour élèves polyhandicapé-es va ouvrir au sein de l'école primaire Léon Jouhaux à compter de l'automne 2024. L'école primaire Porte Saint-Laurent va par ailleurs accueillir une classe externalisée de l'IME (Institut Médico Éducatif) Clé de Sol au début de l'automne 2024. Un dispositif très petite section (TPS) rejoindra l'école primaire du Lac, à moyens constants.





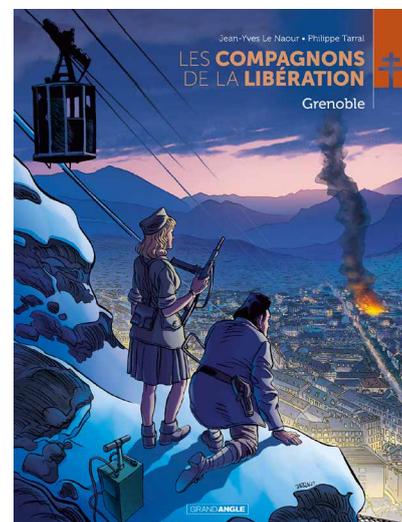
© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

► Rentrée 2024/2025 : Les nouveautés à Grenoble

Prévu dans le cadre du bouclier social et climatique, à compter de cette année, et grâce à la collaboration avec l'Éducation Nationale, les **fournitures scolaires essentielles sont désormais prises en charge par la Ville**. Sur la base d'une liste type validée par l'Éducation Nationale, la Ville a augmenté les dotations financières aux écoles publiques en matière de fournitures scolaires de près de 20% afin que les enseignant-es puissent assurer les commandes auprès du fournisseur municipal. Ainsi la dotation par élève en élémentaire est passée de 29€ à 44€ et la dotation en maternelle de 29€ à 33€.
L'ensemble des élèves rentrant en CP recevront également le jour de leur rentrée une **trousse scolaire issue du réemploi**.

À l'occasion des 80 ans de la Libération de Grenoble et dans un souci de transmission de la mémoire, les **élèves et les enseignant-es de CM2 recevront la bande dessinée « Grenoble, Compagnon de la Libération »** en septembre pour que chaque professeur-e puisse accompagner cet anniversaire.

Suite à un appel à projet national de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) remporté par la Ville, à compter de la rentrée 2024/2025, les périscolaires de la Ville vont renforcer leurs actions pour **améliorer l'égalité entre les filles et les garçons** au travers de dispositifs de formation spécifiques pour les professionnel-les, de constitution de malles de matériel spécifiques et d'ateliers pour les enfants (subvention obtenue : 163 311 € sur 3 an



Une ville apaisée et végétalisée

► Des Place(s) aux enfants dans toute la ville !

Des “Place(s) aux enfants”, projet majeur du mandat, sont créées pour changer durablement la Ville. Les rues devant les écoles sont piétonnisées, apaisées et transformées en îlots de fraîcheur et de biodiversité. Elles offrent des parvis sécurisés, des lieux de convivialité et de loisirs pour les parents, les enfants, le personnel éducatif et plus largement l'ensemble des riverain-es.

Pour rappel en 2021, 13 sites ont été **réglementés en aires piétonnes** : Anthoard, Ampère, Bajatière (élémentaire), Beauvert, Buffon, Clémenceau, Daudet, Diderot, Driant, Marceau, Malherbe, Menon (site Hébert), Paul Bert.

Dès mars 2022, des **réunions de concertation** ont été organisées pour 10 sites, avec les habitant-es du quartier, les équipes (enseignant-es et agent-es périscolaires) et les enfants des écoles. Ces réunions, entre 1 à 3 par site, ont permis d'alimenter les programmes d'aménagement, et de construire collectivement la transformation pérenne de chaque Place(s) aux enfants.

11 Places aux enfants entièrement finalisées

En 2022, l'école Anthoard (rue Anthoard), l'école Christophe Turc (allée des Romantiques) et l'école Marceau (rue Sergent Bobillot) ont été les premières à bénéficier de Place(s) aux enfants.

Entre 2023 et fin 2024, 8 nouvelles Place(s) aux enfants ont été à leur tour définitivement aménagées :

- La rue Colonel Tanant pour l'école Diderot (printemps 2023)
- La rue Pascal pour l'école Malherbe (printemps 2023)
- La rue Guy de Maupassant pour l'école Beauvert (été 2023 ; inauguration prévue le 2 octobre 2024)
- La rue Roger Louis Lachat pour l'école Clémenceau (automne 2023 ; inauguration prévue le 17 septembre 2024)
- Les rues Aimon de Chissé et Blanche Monier pour l'école Paul Bert (automne 2023 ; inauguration prévue le 24 septembre 2024)
- La rue René Lesage pour l'école Daudet (été 2024)
- La rue George Sand pour la nouvelle école Anne Sylvestre (été 2024)
- La Place de l'Amitié pour le groupe scolaire Jouhaux (automne 2024)

11 nouvelles Place(s) aux enfants à venir

Entre 2025 et 2026, 5 nouvelles Place(s) aux enfants verront également le jour devant les écoles du Drac, Libération, Jean Jaurès, Driant (en lien avec le réaménagement du parc Paul Mistral) et Saint-Laurent. La concertation a débuté dès 2024 et va se poursuivre avec les habitant-es du quartier, les élèves et les équipes pédagogiques pour construire les espaces définitifs.

Enfin, 5 nouvelles rues sont également à l'étude pour des travaux à moyen terme dans les années à venir.



En chiffres

- D'ici fin 2026, **41** rues piétonnes sur les 67 desservant les écoles de Grenoble (soit 2/3)
- Sur les 8 rues déjà réaménagées ou en cours de travaux :
 - Budget à ce stade : **3,993M€ TTC** dont **2,493M€** financés par Grenoble Alpes Métropole (maître d'ouvrage) et **1,5M€** pour la Ville
 - **113** arbres plantés
 - **12 000 m²** de surface déminéralisée

Faire vivre les Place(s) aux enfants

En parallèle des réaménagements, l'appel à projets à destination des acteurs culturels grenoblois se poursuit et évolue pour cette troisième édition. Objectif : s'emparer des Places aux enfants, pour les faire vivre, en lien avec les écoles, les structures locales et les habitant-es. Les propositions artistiques concernent à la fois des projets culturels et artistiques de type événementiel et/ou des installations éphémères comme des projets qui s'inscrivent durablement dans l'espace public. Cette année, le choix a été fait de retenir moins de sites pour permettre une implantation plus durable des compagnies au sein des écoles et renforcer l'ancrage de la démarche dans le tissu local.

► Coquelicours : transformer les cours pour améliorer le bien-être des enfants

En lien avec les Place(s) aux enfants, la Ville de Grenoble transforme les cours de ses écoles maternelles et élémentaires.

Au cœur du projet : la végétalisation et l'adaptation au changement climatique, le bien-être, la possibilité de construire une diversité d'imaginaires et d'usages, et le développement des enfants.

Ces cours, plus naturelles et plus variées, offrent de nouvelles opportunités pédagogiques, particulièrement précieuses pour animer les temps scolaires et périscolaires.

Elles contribuent à la construction des savoirs par le « faire », l'expérience et l'observation.

Comment sont végétalisées les cours ?

Planter des arbres, créer du relief, des buttes, proposer des sols variés, des espaces de jardin... Les aménagements permettent d'enrichir les usages des cours et d'installer des espaces calmes, d'expérimentation, d'autres plus actifs afin que chacun et chacune trouve sa place. Ils favorisent le jeu libre, le mouvement, l'exploration et la coopération. La végétation permet un contact avec la nature et contribue à tempérer ces espaces, souvent très chauds lors des journées estivales.

Un projet co-construit

- Chaque projet est co-construit avec les enfants et les adultes de l'école et plusieurs temps collectifs sont organisés pour récolter les besoins et les envies.
 - L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dont relève Grenoble, participe au financement de la désimperméabilisation des cours d'écoles. L'agence de l'eau est un établissement public de l'État qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers de l'eau et les réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme "Sauvons l'eau 2019-2024".
- Plus d'informations sur www.eaurmc.fr.

Le calendrier d'un projet

Chaque année, plusieurs cours bénéficient d'un réaménagement complet.

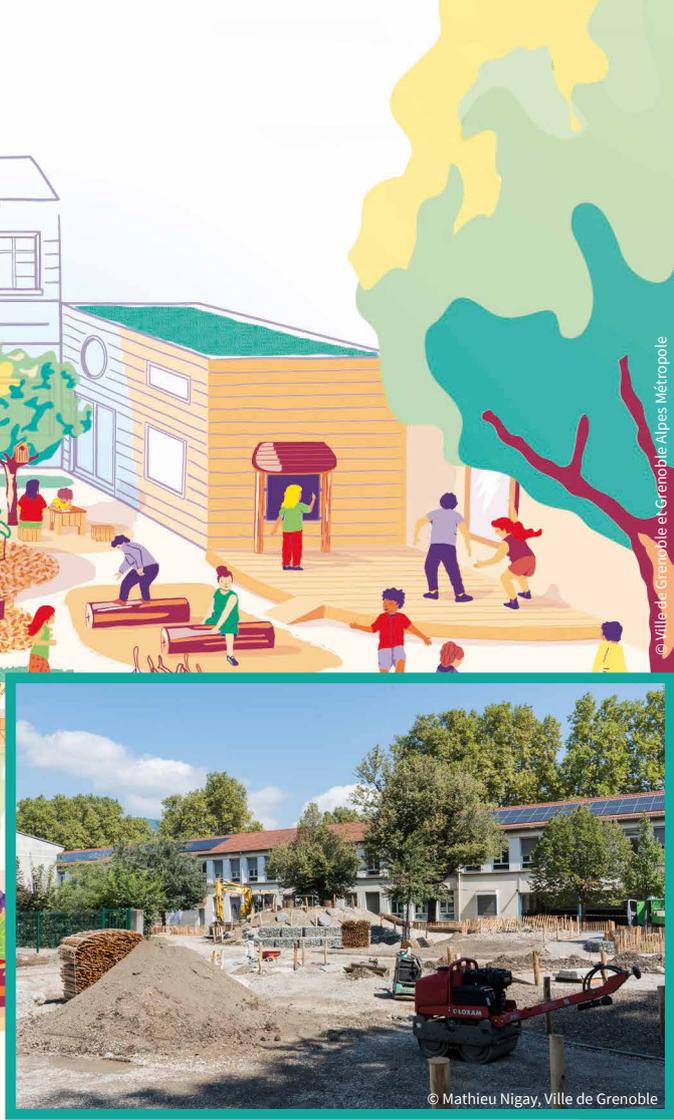
18 mois à deux ans sont nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux, en plusieurs phases :

- Reprise des sols entre l'été et les vacances d'automne ;
- Plantations complémentaires l'hiver ;
- Pose du mobilier et des aménagements complémentaires au printemps suivant.





© Auriane Poillet, Ville de Grenoble



© Mathieu Nigay, Ville de Grenoble

Après les écoles Clémenceau, Christophe Turc, Joseph Vallier et Diderot, 3 nouvelles cours d'écoles sont entrées en travaux cet été, suite à une démarche de concertation impliquant les adultes et les enfants des écoles concernées : Léon Jouhaux, Menon et Jean Racine.

Ces projets seront finalisés au cours de l'année scolaire : plantations des arbres et massifs végétaux entre l'automne et l'hiver, et réalisation des derniers aménagements au printemps.

A l'école élémentaire des Genêts, à l'issue de la démarche de concertation engagée avec les équipes éducatives durant l'année scolaire 2023-2024, des aménagements préfigurant les aménagements futurs ont été installés.

Une transformation partielle avec de premiers aménagements est par ailleurs initiée à l'école élémentaire Nicolas Chorier.

Pour plus d'informations, consulter le [dossier de presse «Coqueli'cours»](#) d'août 2024.

Diversifier et enrichir les pratiques de toutes les cours d'écoles

Transformer les cours d'écoles passe aussi par la diversification des usages. Ainsi, des kits « cabanes » et « cirque » ont circulé dans différentes écoles. Deux boîtes de « play work » (jeux et constructions) réalisées à partir de matériel de récupération ont également été installées dans des écoles et les équipes d'animations ont été formées à leur utilisation.



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

L'éducation, budget prioritaire de la Ville

► Une organisation ambitieuse du périscolaire municipal

L'amélioration des conditions de travail des agent-es des écoles se poursuit.

Avec 1,5 million d'euros d'investissement dans la masse salariale par an ces deux dernières années, la Ville poursuit ses efforts sur :

● La filière animation :

- Avec le maintien du recrutement « d'animateur-riche référent-e » dans chaque école élémentaire (soit 38) pour consolider les équipes et rendre les postes plus attractifs. Il/elle est présent-e sur l'ensemble des temps d'accueil périscolaires (matin/midi/soir) et assure le face-à-face enfant, avec un temps de préparation dédié (2h par jour). Il/elle a donc de 8 à 10h de préparation par semaine pour 21h20 de temps d'accueil. Pour compléter ses missions, il/elle assure un mois d'animation sur l'Eté Oh ! Parc.
- L'augmentation du nombre d'animateur-rices avec un contrat mensualisé (paie mensuelle lissée) ; de 172 en 2022-2023 à 255 en 2023-2024 avec 2 vagues de mensualisation (septembre et février), l'objectif étant d'atteindre la moitié des effectifs soit environ 350 contrats à terme, au cours de l'année scolaire à venir.
- Des CDD d'un an (rémunération pendant les vacances d'été) pour les contrats mensuels.
- Le maintien des temps de préparation des activités pour tous les autres animateur-rices (excepté l'animateur-riche référent-e) avec 1h hebdomadaire et 1h de temps d'adaptation/rencontre/visite de l'école. Soit l'équivalent de 9 ETP par an.
- Le recrutement de 6 apprenti-es BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) pour l'année scolaire.

● Les ATSEM :

- Avec des recrutements sur les postes titulaires vacants plus fréquents (de 1 à 2 fois par an).
- Le recrutement de 12 apprenti-es CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance) pour l'année 2024-2025.
- Des CDD d'un an (rémunération pendant les vacances d'été) pour les contrats mensuels.
- Stabilisation du pool de 21 ATSEM remplaçant-es mensualié-es.

● La filière technique :

- Avec l'expérimentation sur l'organisation du temps de travail en matinée et après-midi (auparavant que sur le matin).
- La mise en place d'écoles d'application en entretien et restauration scolaire pour un meilleur accueil des nouveaux agent-es : 6 chef-fes d'équipes formé-es accueillent pendant 2 jours les nouvelles recrues avant leur affectation dans leurs écoles.
- La stabilisation du pool de 30 agent-es techniques remplaçant-es mensualisées.
- Le recrutement d'un-e chef-fe de projet dédié à la transformation des missions de la filière technique jusqu'en 2025.
- La création d'un poste de technicien-ne dédié-e à l'expertise d'entretien et d'hygiène dans les établissements scolaires à compter de l'automne 2024.

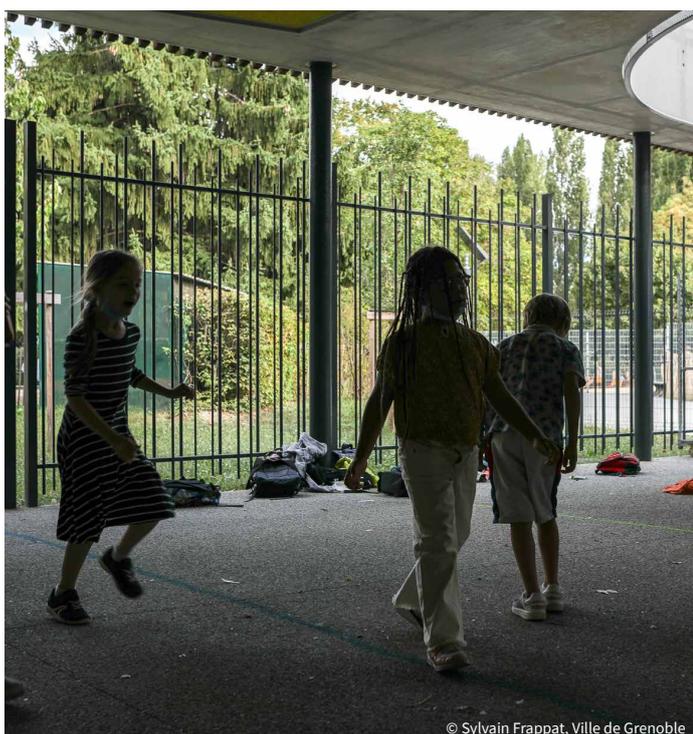
Le taux de couverture d'ATSEM par classe est maintenu à 100%. La carte scolaire édictée par la direction académique et les efforts déployés par la Ville (création de postes, remplacements, etc) permet de maintenir pour la troisième année consécutive l'objectif d'**un-e ATSEM par classe** (ou un-e ATSEM pour 2 dispositifs) à cette rentrée scolaire. Pour rappel, la loi n'impose qu'un-e ATSEM par école.

Les campagnes de recrutement massives, régulières et modernes pour trouver des animateur-rices, des agent-es d'entretien et des ATSEM vont se poursuivre. Une large campagne de communication est mise en place chaque année. Objectifs ? Organiser les temps périscolaires du matin, de la pause méridienne et du soir dès la rentrée, et trouver des ATSEM et des agent-es d'entretien remplaçant-es. Concrètement, la Ville communique via ses propres supports visuels et numériques, mais aussi par la diffusion d'informations dans 340 points clés de la ville (cités universitaires, MJC, espaces culturels, centres sociaux, commerces, etc.) de juin à septembre.

Des partenariats avec le CROUS, France Travail, l'Université et la Mission locale sont aussi mis en place pour une publication toute l'année d'offres d'animateur-rices périscolaires ainsi que pour des participations à des forums de recrutement et à des jobs datings.

Le partenariat avec France Travail est également développé par l'organisation d'un dispositif spécifique de recrutement : la méthode de recrutement par simulation qui permet d'apprécier des habilités et des potentiels chez des candidat-es.

Une campagne de recrutement massive (notamment sur Tik Tok et Spotify) a, par ailleurs, lieu dans les derniers jours du mois d'août et début septembre.



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

Quelques évolutions du règlement périscolaire

- Le départ est possible dès 16h30 pour tous les accueils du soir ;
- La tarification a été mise à jour pour intégrer les revalorisations des minimas sociaux pour maintenir des tarifs planchers pour les plus précaires ;
- Le quotient familial concerné par les tarifs minimums passe à 450 au lieu de 420.

Un simulateur en ligne est disponible pour les familles sur le site internet de la Ville.

Un nouveau « logiciel familles » a été mis en place à l'été 2024 : toutes les familles ont accès à un nouvel espace plus ergonomique, *responsive* et intuitif pour permettre aux parents d'échanger, de payer et d'avoir des informations de façon plus simple.

► Le budget d'investissement en travaux prioritaires pour la Ville

Le numérique éducatif

Un important travail collaboratif avec l'Éducation Nationale a permis à la Ville de déposer sa candidature au plan de relance et d'être retenue sur le dispositif Territoire Numérique Educatif (TNE) par la direction académique.

Une subvention de 138 000€ (sur une dépense prévue de 245 000€) a été accordée, permettant d'équiper en vidéoprojecteurs les cycles 2 (CP, CE1 et CE2) des écoles élémentaires, et des classes spécifiques où les élèves ont les IPS (Indice de Position Sociale) les plus bas. Les cycles 3 (CM1 et CM2) avaient été équipés l'année dernière. Un ENT a été mis en place en maternel.

Le démarrage de l'exploitation de l'ENT se fait progressivement, l'ensemble des directions périscolaires ont été formées au printemps 2024 et le déploiement de la formation des enseignant-es se fait par CANOPE à compter de l'année prochaine et concernera la moitié des enseignant-es.

Quelques exemples d'opérations d'entretien et de maintenance menées cet été

Le budget annuel de maintenance et d'entretien s'élève à 1,2 million d'euros par an.

Près de 55 établissements ont fait l'objet de travaux estivaux, par exemple les maternelles Jean Jaurès ou Driant ont eu une réfection de leur toiture. Les actions concernent en priorité le clos-couvert, comme pour l'école maternelle Buffon, l'école Anthoard, et l'école maternelle Racine où les menuiseries ont été rénovées. Des travaux sur l'accessibilité et l'amélioration des usages sont également réalisés (peintures, mise en réseau chauffage, etc).

La Ville continue également d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des adultes des établissements scolaires lors des périodes de fortes chaleurs. Ainsi des équipements ont été installés afin de réduire les apports solaires (films ou protections solaires extérieures), de permettre une ventilation naturelle (VMC double flux, ventelles) tout en cherchant à améliorer les performances des façades (nouveaux vitrages, isolation paroi), et d'améliorer le ressenti (brasseurs d'air et brumisateurs).





Les grands chantiers terminés, en cours et programmés cette année

- Anne Sylvestre : le nouveau groupe scolaire (comprenant une école maternelle, une école élémentaire et un centre de loisirs) accueille dès cette rentrée l'école Ferdinand Buisson, elle-même en travaux.

Budget : 13 millions d'euros

Co-financements : 2,76 millions d'euros (Caisse des dépôts 210 000€ / Département : 425 000€ / État : 2,1 millions d'€).

[Plus d'informations](#)

- Les Trembles : les travaux de réhabilitation lourde de ce complexe de 5 équipements (école, crèche, centre de loisirs, gymnase, LAEP) sont en cours.

L'école, le centre de loisirs et la crèche sont accueillis au sein de l'ancien collège des Saules, reconfiguré et adapté aux spécificités de chaque public. Le LAEP est quant à lui hébergé dans le bâtiment municipal l'Arlequin (à côté du centre de loisirs enfance et adolescent-es).

Budget: 11 millions d'euros

Cofinancements : 2,875 millions d'euros (ANRU : 2,45 millions d'€ / Département : 425 000 €).

[Plus d'informations](#)

- Ferdinand Buisson : le groupe scolaire (maternelle, élémentaire, ULIS déficient visuel et hôpital de jour) entre dès cette rentrée et pour deux ans dans un projet de réhabilitation totale (école et cour).

Budget : 9,6 millions d'euros

Co-financements : 2,525 millions d'euros (Département : 425 000€ / CAF : 100 000€ / État : 2 millions d'€).



► Un projet éducatif 2022-2027 ambitieux

« Ville amie des enfants de l'UNICEF », dotée d'un projet éducatif local ambitieux, Grenoble maintient ses efforts et son dynamisme sur les questions éducatives (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

La cité éducative s'étoffe et le programme de réussite éducative se pérennise

- Au titre de l'appel à projet d'automne 2021, la Ville s'est portée candidate pour une nouvelle Cité éducative autonome et élargie au secteur 5, en plus du secteur 6. La labellisation a été obtenue jusqu'au 31 décembre 2024 et assortie d'une subvention annuelle de 450 000 €. Cette démarche portée par l'État, l'Éducation Nationale et la Ville vise à renforcer les alliances éducatives entre les acteurs du territoire mobilisés autour d'un objectif commun : accompagner au mieux les parcours éducatifs des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Dans ce cadre, des projets sont menés pour renforcer l'acquisition du langage et de la lecture, l'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes, la lutte contre le décrochage scolaire, la médiation scolaire, l'accès à la culture et au sport, l'accès aux soins et le bien-être psychique ou encore l'accès aux stages. Au-delà des actions, plusieurs groupes de travail thématiques ont contribué à l'interconnaissance des acteurs et à la construction de réponses éducatives.

La Ville et ses partenaires travaillent actuellement au dépôt d'un nouveau label pour le 1^{er} janvier 2025 en espérant pouvoir étendre la Cité éducative de Grenoble sur le quartier Mistral.

- La Ville déploie depuis 2008 un Programme de Réussite Éducative (PRE 2-18 ans) au service des enfants en fragilité des quartiers prioritaires. Ce dispositif socio-éducatif accompagne des enfants et adolescent-es de la maternelle au lycée, et prend en compte la globalité de leur environnement pour favoriser leur réussite.

Avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire, le PRE met en œuvre des parcours de soutien individualisés centrés sur les besoins du/de la jeune, sur le principe de libre adhésion et en coopération étroite avec les parents. Objectifs de ces interventions : le développement de l'autonomie, la valorisation des compétences, l'appropriation des ressources de territoire et le relais/médiation vers le droit commun. Les parcours proposent notamment un soutien global à la scolarité, un appui à la parentalité, favorisent l'accès aux loisirs et l'ouverture culturelle ou encore l'accès aux soins.

En 2023-2024, l'équipe du PRE a ainsi accompagné et soutenu plus d'une centaine de jeunes Grenoblois-es et leurs parents par des rendez-vous hebdomadaires avec les référent-es, et en lien régulier avec les différents partenaires socio-éducatifs.

À l'automne 2024, l'équipe dédiée au PRE 2/16 ans sera pérennisée et déprécarisée sur des postes permanents.

À noter que la qualité du travail entrepris a permis à la Ville de conforter le soutien financier de l'État et de la Métropole, avec une subvention annuelle pour 2024 de 260 400 € (en hausse sur les actions principales) pour le PRE 2-16 et 55 400€ pour le PRE 15+.

► La politique éducative poursuit sa transition écologique

La Ville mobilise l'ensemble de ses partenaires :

- Les agent-es de direction sont sollicitées sur la sobriété énergétique ;
- L'État rembourse intégralement le kit de détecteur d'air pour améliorer la qualité de l'air intérieur ;
- Les établissements sont mis au défi sur la sobriété énergétique et le gaspillage alimentaire. Aussi, durant l'année 2023-2024, 13 établissements se sont investis dans le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire porté par la Ville et la Métropole ;
- La Ville accompagne plusieurs périscolaires et équipes éducatives sur le temps scolaire dans le cadre de l'expérimentation «éduquer dehors».

► Une alimentation de qualité accessible à toutes et tous

Depuis la rentrée 2022-2023, le menu végétarien est devenu le repas standard de la restauration scolaire. Les familles peuvent choisir 3 types de menus dont un permettant de déjeuner végétarien tous les jours :

- Menu vert : végétarien standard
- Menu bleu : mixte poisson
- Menu rouge : mixte poisson-viande
- Panier repas

La crise du coût des denrées alimentaires (inflation et approvisionnements instables) n'a pas touché la qualité des denrées alimentaires servies aux enfants. La part de bio et local dépasse les 60 % des repas servis. Les enfants des crèches bénéficient de repas à 95% bio ou local depuis 2020. Dans un objectif de santé, de diminution de l'empreinte carbone liée à l'alimentation et d'amélioration du bien-être animal, 1 à 2 repas végétariens sont servis pour toutes et tous chaque semaine. Ainsi, 40% des repas proposés dans les écoles sont végétariens.

Des repas à thème sont, par ailleurs, organisés régulièrement pour faire découvrir un pays, une région, une saison ou des recettes nouvelles, ainsi que des repas élaborés par des groupes d'enfants en collaboration avec la diététicienne municipale.

Dans le cadre du bouclier social et climatique, 700 000€ ont été investis en 2024 pour changer les grilles tarifaires et diminuer fortement le prix du repas scolaire, alors qu'en parallèle le prix des denrées alimentaires a explosé en 2023 et au début de l'année 2024. La mise à jour de la tarification au printemps 2024 a révisé les minima sociaux afin que les parents précaires gardent des tarifs bas. Ainsi plus de 20% des familles payent le périscolaire du midi (repas+animation) 0,75€ par jour.

La mise en place de l'application QUI DIT MIAM à la rentrée 2023/2024 a permis à tous les parents de pouvoir consulter les menus de la restauration directement depuis leur téléphone portable. Ils ont accès aux recettes, aux marchandises et aux allergènes. Cela répond au besoin de transparence mais aussi de mise en valeur des marchandises de la loi EGALIM.

